



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
05/07/2024	05/07/2024	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme GHILACI Marion
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse		X	Mme HAAS Valérie
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme LLORDEN Anne-Marie		

**Délibération n°2024-07-10-04**
**Résultat du vote**
**16 pour**

**Objet : Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal**

Il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget principal afin de financer l'acquisition de parcelles pour un futur agrandissement du cimetière, les travaux d'aménagement du cimetière, l'acquisition d'un garage du centre-bourg afin de créer un espace pour implanter des conteneurs à ordures ménagères, les travaux de voirie intercommunale (via l'attribution de compensation).

Il est donc demandé au conseil d'autoriser les virements et inscriptions de crédits suivants :

SECTION	INVESTISSEMENT			
	RECETTES		DEPENSES	
Chapitre / Article / Opération / Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 21 - Immobilisations corporelles Art. 2116 - Cimetière / Opération 262-Cimetière				40 000,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles Art. 21316 - Construction équipements Cimetière / Opération 262-Cimetière				18 000,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles Art. 2115 - Terrain bâti / Opération 267- Aménagement bourg-centre				18 000,00 €
204 - Immobilisations incorporelles Art. 2046 - Sub d'éq versées - Attribution de compensation inv.				19 000,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles Art. 2115 - Terrain bâti / Opération 273- Logement communal		95 000,00 €		
<b>SOUS TOTAL</b>	- €	<b>95 000,00 €</b>	- €	<b>95 000,00 €</b>
<b>TOTAL MODIFICATION DE CREDITS</b>		<b>95 000,00 €</b>		<b>95 000,00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget principal ; exercice 2024, mentionnée dans le récapitulatif ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

